Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-096_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME**

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

**OBJET :**

**Désignation des représentants au SDEF**

**Date de convocation :**

**28/04/2026**

**Membres en exercice :**
**35**

**Nombre de participants :**

**32**

**Nombre de votants :**

**34**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

**N°096/2026**

**Le 04 mai deux mille vingt-six**, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

**Membres présents :**

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

**Membres absents avec pouvoir :**

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

**Membre absent et excusé :**

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Le Président indique que la loi du 17 aout 2015 a ajouté un article au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-37-1), instituant : « *Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.*

*La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant.* »

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission consultative du SDEF.

Le Président propose d'élire les représentants à main levée et fait appel à candidatures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un vote à main levée,
- Valide la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant cités ci-dessous et qui sont issus de la procédure de vote, conformément aux dispositions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-096_2026-DE

| Commission consultative du SDEF | Commune | Prénom / Nom |
|---|---|---|
| **1 titulaire** | Roscanvel | Jean Paul RIVASSEAU |
| **1 suppléant** | Crozon | Sylvie THOUARD |

11/05/26

Pour copie certifiée conforme

**Le Président,**

**Mickaël KERNEIS**

**Le Secrétaire,**

**Thierry BETRANCOURT**